

Pesticides

Pesticides - Sécurité au travail

Sur cette page

[Comment peut-on travailler en toute sécurité avec les pesticides?](#)

[Quels sont les autres conseils de sécurité?](#)

[Que doit-on se rappeler lorsqu'on mélange des pesticides?](#)

[Comment doit-on entreposer les pesticides?](#)

[Que doit-on savoir lorsqu'on applique des pesticides?](#)

[Comment nettoyer un déversement de pesticide?](#)

Comment peut-on travailler en toute sécurité avec les pesticides?

On n'insistera jamais assez sur l'importance de travailler en toute sécurité avec des pesticides ou en présence de ces derniers. Lire toujours les étiquettes et suivez le mode d'emploi. Toujours suivre **toutes** les consignes de sécurité. De nombreux incidents surviennent lorsque des pesticides sont mélangés ou sont préparés en vue de leur utilisation.

À FAIRE

- Utiliser le pesticide approprié à la tâche. S'assurer que l'étiquette précise l'organisme nuisible que vous désirez contrôler.
- Choisir le pesticide le moins dangereux, mais qui sera quand même efficace.
- Toujours porter l'équipement de protection individuelle approprié (ÉPI) tel qu'il est recommandé sur l'étiquette, la fiche signalétique (FS) ou la fiche de renseignements. L'ÉPI peut comprendre les articles suivants : combinaison, pantalon long, chemise à manches longues, gants, chaussures, lunettes de sécurité, écran facial, casque de protection, ou appareil de protection respiratoire.
- Toujours lire l'étiquette. Garder l'étiquette en bon état et s'assurer qu'elle est lisible.
- Conserver le pesticide dans son contenant original. Si vous devez verser le pesticide dans un autre contenant, étiqueter bien ce dernier. Ne pas transférer de pesticides dans une tasse, un bol ou tout autre contenant pouvant être assimilé à un contenant servant à boire ou à manger.

- Nettoyer les déversements immédiatement et éliminer les déchets conformément aux instructions qui se trouvent sur l'étiquette.
- Éliminer les contenants vides conformément aux instructions qui se trouvent sur l'étiquette.

À ÉVITER

- Ne pas utiliser un pesticide pour un usage autre que celui auquel il est destiné.
- Ne pas utiliser que la quantité de pesticide recommandée (deux fois plus de pesticide ne donnera pas un meilleur résultat).
- Ne jamais brûler de pesticides et ne jamais les verser dans un tuyau de drainage.

NOTE : Le terme « pesticide » décrit un groupe vaste et très varié de produits chimiques ou autres. Il est très important de toujours obtenir les renseignements spécifiques sur le produit que l'on utilise.

Pour obtenir des précisions additionnelles, veuillez consulter les autres documents Réponses SST :

- [Pesticides – Premiers soins](#)
- [Pesticides – Généralités](#)
- [Pesticides – Étiquettes](#)
- [Pesticides – Effets sur la santé](#)
- [Pesticides – Délai de sécurité après traitement](#)

Que doit-on se rappeler lorsqu'on mélange des pesticides?

À FAIRE

- S'assurer que le local dans lequel vous mélangez les pesticides est bien ventilé et éclairé.
- Toujours mélanger les pesticides selon la concentration et la quantité recommandées. Ne pas mesurer « à l'aveuglette ».
- Calculer à l'avance la quantité de pesticide nécessaire pour éviter d'en préparer trop. Appliquer la quantité de pesticide minimum pour être efficace.
- Garder le contenant sous le niveau des yeux pour éviter les éclaboussures ou le déversement du pesticide dans le visage et les yeux.
- De nombreux pesticides à vaporiser sont inflammables. S'assurer de suivre soigneusement les instructions.

- Utiliser un couteau ou des ciseaux servant uniquement à ouvrir les sacs de pesticides.

À ÉVITER

- Ne pas créer de poussières ni d'éclaboussures au moment d'ouvrir un contenant ou verser un liquide. Ne pas déchirer les sacs pour les ouvrir.
- Ne pas utiliser le couteau ni les ciseaux dont vous vous servez pour ouvrir les sacs de pesticides contenant des aliments.

Que doit-on savoir lorsqu'on applique des pesticides?

À FAIRE

- Garder l'équipement en bon état. Par exemple, ne pas utiliser de vaporisateurs dont les tuyaux coulent ou dont les raccords sont lâches.
- Utiliser du matériel de pulvérisation approprié (taille des gouttelettes/buse étalonnées) qui produit la qualité de pulvérisation voulue et réduit au maximum la dérive.
- Afficher des écriteaux dans les secteurs où des pesticides doivent être appliqués et lorsque le délai de sécurité après traitement doit être précisé.
- Planifier les applications lorsque les autres travailleurs sont moins susceptibles d'être exposés – après les heures d'ouverture ou lorsque les personnes sont absentes – à la fin de la journée ou de la semaine par exemple.
- Toujours appliquer les pesticides au moment recommandé et dans des conditions météorologiques favorables conditions (recommandations : si possible, pulvérisez avec un vent de travers, un vent léger supérieur à 1-2 km/h, et avec une température inférieure à 25°C et une humidité supérieure à 40%).
- S'assurer que le produit est pulvérisé dans la direction opposée de soi et des autres personnes.
- Réduire la dérive du brouillard en approchant la buse du vaporisateur de la cible. Utiliser le type de buse qui produit les gouttelettes les plus grosses qui sont néanmoins efficaces.
- Assurer une ventilation supplémentaire temporaire, au besoin, afin d'éliminer les vapeurs ou les particules en suspension au moment de vaporiser un pesticide à l'intérieur.
- Après l'application, s'éloigner jusqu'à ce que le pesticide soit sec ou jusqu'à la fin du délai de sécurité après traitement indiqué sur l'étiquette.
- Respecter toujours le temps d'attente recommandé entre l'application d'un pesticide et la récolte (cueillette ou consommation) de fruits ou de légumes.

- Clairement étiqueter les surfaces traitées qui peuvent contenir des résidus de pesticide.
- Après la vaporisation, toutes les surfaces qui peuvent entrer en contact avec des aliments doivent être lavées et rincées à l'eau avant leur utilisation.

À ÉVITER

- Ne pas utiliser la bouche pour siphonner un pesticide liquide d'un contenant ou pour dégager un tuyau ou une buse obstruée.
- Ne pas mélanger, vaporiser ni épousseter face au vent.
- Demeurer prudent en travaillant ou en vaporisant près d'autres personnes, près du bétail ou des récoltes ou près des ruisseaux, des étangs, des lacs et autres plans d'eau. Les pesticides peuvent facilement s'infiltrer ou être entraînés dans d'autres secteurs.
- Ne pas vaporiser de pesticides près d'autres personnes, près des animaux domestiques/du bétail, des jouets d'enfants, des aliments, de la vaisselle, etc.
- Ne jamais vaporiser quand le temps est très venteux ou en l'absence complète de vent. S'il n'y a pas de vent, les gouttelettes les plus fines peuvent demeurer en suspension dans l'air jusqu'à ce que le vent recommence à souffler, puis être transportées ailleurs.
- Ne jamais placer d'appâts ni de trappes à rongeurs ou à insectes dans les endroits accessibles aux enfants ou aux animaux domestiques.

Quels sont les autres conseils de sécurité?

À FAIRE

- Utiliser un « système de jumelage » lorsqu'on travaille avec des pesticides très toxiques. Travailler avec une autre personne afin que cette dernière puisse surveiller les signes d'effets nocifs sur votre santé.
- Se laver les mains et le visage après avoir utilisé un pesticide. On doit toujours se laver les mains avant de manger ou de fumer, avant de quitter le travail ou après chaque usage des cabinets de toilettes.
- Changer de vêtements après avoir appliqué un pesticide. Laver ses vêtements séparément avant de les porter à nouveau. Faire un cycle de rinçage à vide avant de laver d'autres vêtements.
- Jeter les bottes, les chaussures, les ceintures, les bracelets de montre ou les vestons en cuir qui ont été éclaboussés par des pesticides, parce qu'il est impossible de décontaminer ces derniers.

À ÉVITER

- Ne pas respirer de brouillard ni de poussières.
 - Ne pas manger, ni boire, ni fumer près des pesticides.
-

Comment doit-on entreposer les pesticides?

Chaque pesticide est accompagné d'instructions d'entreposage spécifiques. Se rappeler que de nombreux pesticides peuvent contenir des matières (ingrédients « inertes ») qui constituent un risque en soi.

Voici une liste de vérification que vous pouvez adapter selon vos besoins précis et les pesticides que vous utilisez.

Liste de vérification

Généralités

Avant de vous procurer un pesticide, assurez-vous de savoir exactement quel organisme nuisible vous désirez contrôler et d'acheter le produit approprié à la tâche. La meilleure façon d'entreposer des pesticides est de ne pas avoir à les conserver. Procurez-vous uniquement la quantité dont vous avez besoin ou la quantité nécessaire pour la saison.

À FAIRE

Lire l'étiquette et la fiche de données de sécurité du pesticide, et suivre toutes les instructions relatives à l'entreposage. S'assurer que personne, particulièrement les enfants, n'accède à des pesticides par accident.

Les aires d'entreposage (placard, local ou remise servant uniquement à l'entreposage des pesticides) doivent :

être verrouillées;

être repérés à l'aide d'un panneau de mise en garde à l'extérieur, sur tous les murs et sur la porte;

être sèches et bien ventilées;

être assujetties à une forme de régulation de la température (les pesticides ne doivent ni geler ni être exposés à une chaleur extrême);

comporter un plancher en béton lisse (sans fissures, crevasses ou avaloirs de sol) sans courbes pour contenir les déversements, et elles doivent être recouvertes d'un produit de scellement résistant pour faciliter le nettoyage;

être fabriquées de matériaux ignifuges. Il est préférable d'installer des cloisons sèches à l'intérieur plutôt que des panneaux de bois;

être munies d'étagères faites de matériaux qui n'absorbent pas les pesticides (p. ex. en métal);

être situées loin des secteurs susceptibles d'être inondés;

être situées loin des secteurs où le sol a une grande perméabilité.

Contenants

Entreposer les pesticides dans leur contenant original. Protéger les étiquettes de façon qu'elles soient toujours lisibles.

Fermer hermétiquement tous les contenants. Les récipients de papier partiellement vides doivent être scellés avec du ruban ou des agrafes.

S'assurer que les contenants ne fument pas et ne sont ni déchirés ni défectueux (p. ex. couvercles lâches). Vérifier à l'occasion la présence de fuites ou de déchirures.

Entreposer les pesticides en position verticale, à une certaine distance du sol.

	Entreposer les matières inflammables et combustibles dans une section séparée, loin des systèmes de chauffage et de toute source d'inflammation.
	Entreposer les contenants vides et le matériel qui fuit ou se déverse dans une benne à déchets située dans l'aire d'entreposage, jusqu'à leur élimination finale.
	Éliminer les contenants vides ou les pesticides périmés ou en trop conformément aux instructions qui se trouvent sur l'étiquette.
Gestion des pesticides	
	N'entreposer que la quantité de pesticide minimum.
	N'utiliser que la quantité de pesticide nécessaire. À la fin de la journée, retourner les pesticides non utilisés ainsi que les contenants vides dans l'aire d'entreposage.
	Entreposer les grandes quantités d'herbicides dans un bâtiment ou un lieu différent de celui où sont conservés les autres pesticides. De nombreux herbicides sont volatils (ils s'évaporent rapidement) et peuvent contaminer d'autres pesticides.
	Tenir un inventaire de la quantité, du type et de la date de fabrication des pesticides entreposés. Tenir à jour cette liste, la rendre facilement accessible et la ranger loin du lieu d'entreposage.
	Tenir à jour les fiches de données de sécurité, les bulletins techniques, les étiquettes des produits et les autres renseignements, et les rendre facilement accessibles. Ne pas conserver ces documents dans le lieu d'entreposage.
Autres	
	Ranger l'équipement et les vêtements de protection individuelle dans un lieu distinct et propre (p. ex. à l'extérieur de la remise ou du local).
	Garder une trousse de premiers soins et l'équipement de nettoyage en cas de déversement à l'extérieur ou près de l'aire d'entreposage.
	Conserver des extincteurs, des bassins oculaires et autres équipements d'urgence requis à proximité. S'assurer que l'accès à cet équipement est toujours libre et vérifier l'état de ce dernier régulièrement (au moins une fois par année).
	Afficher près de l'aire d'entreposage les numéros de téléphone en cas d'urgence.
	Garder l'équipement d'intervention en cas d'urgence près de l'aire d'entreposage, mais non dans celle-ci.
À ÉVITER	
X	Ne pas entreposer les aliments, les ustensiles, la nourriture pour animaux, les semences ni l'eau près de l'aire d'entreposage des pesticides.
X	Si un pesticide doit être transféré dans un autre contenant, ne pas verser ce dernier dans une tasse, un bol ou un autre contenant pouvant être assimilé à un contenant

servant à manger, à boire ou à conserver des médicaments, ou encore servant de mangeoire. Étiquetez clairement le nouveau contenant.

Comment nettoyer un déversement de pesticide?

- Isoler l'aire de déversement et ventiler les lieux si le déversement s'est produit à l'intérieur.
- Porter l'équipement de protection individuelle approprié - les personnes non autorisées et les personnes sans équipement de protection ne doivent pas entrer dans l'aire où le déversement a eu lieu.
- Utiliser un produit absorbant dans le cas d'un déversement de liquide, par exemple du charbon activé ou de la vermiculite.
- Une fois le déversement absorbé, l'aire contaminée doit être lavée au moins deux fois avec un mélange de javellisant et de détergent.
- Pour obtenir des renseignements spécifiques sur le nettoyage et l'élimination, lire la fiche de données de sécurité. Communiquer avec le fabricant du pesticide pour obtenir de plus amples renseignements.

(Adapté du document « Using Pesticides Safely » de Work Safe Alberta)

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2023-01-20

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.